

I) L'historien face à la source

1) Pas d'histoire sans source

Une fois qu'il a défini son objet historique et qu'il l'a questionné grâce à une problématique inspirée par la littérature secondaire, l'historien ne peut reconstruire une image du passé que s'il a accès à des sources. La source, qui est une **trace laissée par le passé** que l'on cherche à comprendre, est en quelque sorte une **porte d'entrée vers l'objet historique**. Sans elle, l'historien est contraint à se taire derrière une porte fermée. La source peut prendre diverses formes, quand bien même le document écrit est dominant: journaux, documents administratifs, lettres, etc. / photographie, documents audio-visuels, etc.

2) L'attitude de l'historien face à la source

a) L'historien positiviste croit en une **histoire objective préexistante au travail de l'historien**, qui serait présente en latence dans les documents; selon cette conception, l'historien n'aurait qu'à sélectionner les documents qui explicitent le mieux les «faits» et à rapporter ces derniers avec exactitude en s'effaçant derrière ces témoignages du passé

L'historien retrouve l'histoire

$h = P (+ p)$ (passé objectivement enregistré dans les sources + une intervention du présent de l'historien qu'il faut faire tendre vers zéro grâce à une méthode rigoureuse)

b) L'historien idéaliste prétend que l'histoire n'existe que par **l'activité créatrice de l'historien**. Son élaboration serait le libre exercice d'une imagination qui se sert des documents comme d'une matière première sans grande importance; l'historien est comparable au poète qui compose en se servant de mots et de rimes.

L'historien réinvente l'histoire

$h = p (+ P)$ (un créateur ancré dans le présent + un matériau provenant du passé)

c) L'historien critique voit dans l'histoire une relation établie par l'historien entre un passé vécu par des hommes et un présent où l'on tente de récupérer ce passé; il y a une **réalité historique**, dont le document est un fragment et **la connaissance historique** issue du travail de ces fragments par l'historien

L'historien construit l'histoire et tente de **se rapprocher de la réalité historique fuyante** et jamais complètement accessible

$h = P / p$

De ce rapport entre présent et passé, il résulte qu'il y a **autant de manières de faire parler les sources que d'historiens**. En partant d'un même corpus de sources, deux historiens poseront des questions différentes en fonction de leur personnalité, de leur position sociale, etc. Ils sélectionneront donc les documents et les interpréteront de manière différente pour produire deux ouvrages historiques originaux.

Par ailleurs, le même historien ne lira pas les mêmes sources de la même manière au début et à la fin de sa carrière. Il les fera parler autrement en sélectionnant différemment les informations et en les interprétant de manière plus pertinente.

3) Limites d'un corpus de sources

La richesse d'une histoire dépend en partie de l'efficacité de l'historien dans sa chasse aux sources et de la qualité de sa méthode heuristique (qui sert à la découverte). La mobilisation de documents intéressants nécessite parfois de l'imagination et toujours de la persévérance.

Indépendamment de l'habileté de l'historien à mobiliser les sources, **le corpus rassemblé a ses limites**:

- Certaines questions sur le passé demeurent sans réponse, faute de documents.
- Les documents peuvent exister mais demeurer inaccessibles dans des archives fermées à l'historien.
- La conservation des documents n'est en tout cas jamais totale; il en résulte que l'historien ne saura jamais tout ce que cet objet historique a été.
- Cette conservation est souvent le résultat d'une sélection arbitraire effectuée par l'institution (archivistes, dirigeants d'associations, patronat) selon des critères bien différents de ceux de l'historien; l'absence de documentation doit aussi être interrogée.

- Il n'est pas possible à l'historien de rassembler l'ensemble des documents pertinents ayant trait à l'objet historique étudié, car il n'est humainement pas possible de faire l'histoire totale de cet objet.

L'histoire est donc ce que l'historien réussit à étreindre du passé.

4) Comprendre la source: mobiliser l'information

La source se donne à l'historien comme un signe du passé, dont la compréhension nécessite un travail d'interprétation.

a) Comprendre le sens des mots (signes):

- écriture différente: texte allemand en gothique manuscrit du début du 19^{ème} siècle.

- langue différente.

- signification différente entre langue actuelle et celle de l'époque.

b) Les informations du document se réfèrent à un double monde qui n'est pas le nôtre:

- le monde intérieur de l'auteur du texte.

- le monde dans lequel il vit.

Cette étrangeté peut nous poser des **problèmes de compréhension**.

Une reconstruction du sens nécessite:

a) Déterminer le contexte de production du document:

- la date: il est important pour interpréter une source de pouvoir la situer précisément dans la chronologie des faits historiques.

- le producteur / récepteur: connaissances biographiques permettent de jauger la valeur du document et de mieux l'interpréter.

- le lieu de production.

b) Mettre la source en rapport avec le contexte historique.

Exemple 1 en annexe

5) Utiliser l'information d'une source

Il est nécessaire de faire preuve de **distance critique face aux informations contenues dans une source**, et ce pour deux raisons principales:

a) La source ne contient pas la vérité historique, mais un point de vue de l'auteur du texte sur cette réalité historique; les événements sont vu à travers le filtre que constitue le regard de l'auteur.

b) Pour de multiples raisons, l'auteur d'un texte peut donner de fausses informations, consciemment ou inconsciemment, au destinataire du texte.

La connaissance historique repose donc sur des témoignages, qui sont une expérience médiata de la réalité historique. **Les informations d'une source ont un caractère de relativité et doivent être évaluées par l'historien.**

Exemple 2 en annexe

6) Fragilité de la connaissance du passé dégagée par la lecture des sources

= ce que nous croyons vrai — de ce que nous avons compris — de ce que les documents ont conservé

Cette réalité engage l'historien à faire preuve d'une certaine humilité dans son travail de reconstruction de la réalité historique...

II) Sources et histoire écrite: la citation

1) L'histoire écrite, un texte polyphonique

Le discours de l'historien est entrecoupé de **citations** (= reprise, mot pour mot, de morceaux de textes écrits soit par d'autres historiens (littérature secondaire) soit par des personnages historiques mis en scène dans la narration (sources).

Par ses citations, l'historien introduit une **dimension polyphonique** au texte. Il n'y a pas que lui qui parle de l'objet historique analysé, mais aussi d'autres voix de témoins qui sont invités à donner leur point de vue.

Les principaux **buts** poursuivis par cette polyphonie sont:

Effet de **réalité**

La citation de personnages a une fonction de représentation; c'est l'introduction d'un morceau de réalité du temps analysé dans la narration; les personnages prennent vie et parlent au lecteur.

Effet d'**enrichissement** de l'analyse

L'appel à d'autres commentateurs permet d'enrichir l'analyse, de comparer les différentes interprétations d'un même phénomène et de les discuter.

Effet de **vérité**:

La citation a souvent pour but de certifier ou de confirmer l'interprétation de l'auteur; les citations sont une sorte de bouclier contre d'éventuelles contestations de l'image historique proposée: «Regardez, ce que je dis, d'autres l'ont dit avant moi»

2) Quand introduire une citation ?

a) Une autre analyse de l'objet historique

- le passage cité fait l'objet d'une discussion dans le texte (réfutation ou confirmation d'une thèse).
- l'auteur cité définit ou utilise un concept fondamental pour l'analyse présentée dans le texte.
- l'auteur a formulé une analyse de manière si spécifique que tout effort de la retranscrire aboutit à une perte de sens.

2) Une source

- lorsque la source est commentée longuement dans l'analyse.
- lorsqu'une source permet d'introduire une problématique.
- lorsqu'une source fournit un fait, une idée ou un concept qui illustre parfaitement une démonstration faite dans le texte.

3) Principaux pièges à éviter:

Eviter le **copier-coller** de documents et d'analyses qui ne peut produire une image cohérente de la réalité historique: trop de polyphonie peut déboucher sur une cacophonie.

L'historien ne doit pas uniquement faire parler les autres sur son objet historique mais développer son propre discours qui fournit une ligne claire à la narration

Eviter la **prolifération** de citations, qui cassent le fil narratif, l'intrigue de l'histoire racontée.

L'historien ne doit pas abuser de la citation, car elle peut détruire la cohérence de son texte.

Eviter de **mélanger les trois niveaux de discours** (historien, autres analystes, personnages historiques). Le lecteur doit toujours savoir à quel niveau de discours il se situe et être en mesure de déterminer **qui parle**.

L'historien doit donc veiller à marquer clairement le point de vue utilisé (selon tel historien... / comme le pensent les banquiers de l'époque...)

4) Principes de mise en forme d'une citation

Nécessité de faire apparaître clairement une citation dans le texte :

- Utilisation de " " ou « » et écriture en italique.
- Citation courte parfois insérée à la suite du discours de l'auteur.
- Citation plus longue souvent séparée du reste du texte par :
- Insérer une **note** qui indique la référence de la citation; **page exacte !!!**
(1^{ère} occurrence complète, puis raccourcis)

Reprise de discours sans référence = **plagiat**

La modification d'une citation doit être l'exception et nécessite le respect de certaines règles:

- des éléments (date, nom) peuvent être rajoutés dans la citation, mais entre crochets et parfois avec initiales de l'auteur ou nda.
- une citation peut être coupée (...).
- des erreurs dans la citation peuvent être signalées par un (sic)

Exemple 1

Extrait d'un document découvert dans le Nachlass du Conseiller fédéral Numa Droz aux Archives fédérales (E 2, 2307):

Enge-Zürich, 21 février 1890.

Très-honoré et cher Monsieur,

(...)

Vous avez sans doute remarqué la votation dans notre Grand Conseil sur la question d'adresser une réprimande, très-douce (sic) au célèbre Bezirkanwalt Lang. Sur 189 voix il n'y en avait 85 qui ont crû devoir encourager ce jeune homme à continuer sa propagande révolutionnaire; à l'avis de ces 85 démocrates-socialistes ce n'est que le corps électif (sic), le peuple, qui a nommé M. Lang au poste de procureur de district, qui pourra désavouer ses extravagances, et la logique est celle-ci: une fois élu pour 3 ans on peut se démener, pendant tout ce temps, comme anarchiste prononcé, personne n'osera vous dire un mot aussi longtemps que vous avez soin de rester en-deça de la limite délicate du code criminel et de ne pas négliger grossièrement les travaux journaliers du poste auquel on a été nommé. Il n'en fallait pas davantage pour constituer un pendant aux sophismes du parti extrême qui, l'année passée, a causé tant de besogne au Conseil fédéral.

(...)

*De votre dévoué
C. Cramer-Frey*

Interprétation de la source après avoir effectué un travail de reconstruction du contexte: (l'ensemble du document et son interprétation ont été publiés in *Traverse*, 2002 / 3, pp. 128-137)

Au moment où il rédige sa lettre, le président de l'USCI est encore sous le coup de la grève des typographes zurichois (décembre 1889), qui marque un nouveau durcissement dans l'affrontement entre salariés et patronat. En tant que président de la section zurichoise du Grütli — importante société d'ouvriers et d'artisans — le procureur de district Otto Lang (1863-1936) a participé au mouvement social. Il est notamment l'auteur d'une requête de protestation adressée au Gouvernement cantonal, où il conteste la légalité des prolongations de travail accordées au patronat de la branche durant le conflit. Lang a également choqué l'opinion publique bourgeoise en tenant un discours lors des funérailles d'un anarchiste russe et en critiquant publiquement la politique de Bismarck à l'égard des socialistes allemands. L'attitude de Lang ayant été blâmée dans le rapport d'une commission de gestion, celui-ci a protesté auprès du Grand Conseil, déclenchant un débat au sujet de la liberté d'expression d'un magistrat et de ses limites. Effrayé par l'action d'une gauche qu'il juge extrémiste et dangereuse, Cramer-Frey considère qu'il est légitime de prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'Etat, même si cela doit froisser les principes démocratiques de certains, qu'il qualifie de "sophismes". Il fait notamment allusion au débat musclé qui a eu lieu en 1889, au moment où le Conseil fédéral a introduit une surveillance policière centralisée des réfugiés politiques, malgré les protestations énergiques de la gauche. Son désarroi face à la radicalisation du mouvement ouvrier se reflète dans le portrait déformant qu'il brosse d'Otto Lang. Cet aristocrate schaffhousois fait certes partie des fondateurs du PSS (1888), dont il rédigera le programme marxiste de 1904, mais sa pratique politique est à mille lieues d'une action révolutionnaire ou anarchiste.

Exemple 2

Quatre sources différentes parlant d'un même objet historique: le projet de tarif douanier publié par le Conseil fédéral en 1849:

1) Message du Conseil fédéral concernant le projet de tarif; il refuse toute protection douanière comme un privilège contraire à la constitution:

"On ne peut accorder par exception à quelques branches d'industrie une protection plus grande qu'à d'autres, par raison que la constitution fédérale, dans son esprit et dans sa lettre, proclame l'égalité de tous les citoyens et abolit les privilèges."

2) Requête de la Chambre de commerce du Canton du Tessin aux autorités fédérales: elle dénonce un système protectionniste favorisant notamment les industries du fer et du coton:

"Dès que nous avons pris connaissance dans les journaux du message du Conseil fédéral sur la centralisation des péages dans toute la Suisse, nous avons dû malheureusement nous convaincre que le Conseil fédéral lui-même, indécis auparavant entre les voix publiques contradictoires, qui réclamaient en partie la liberté absolue du commerce, en partie une protection en faveur des produits indigènes. n'avait pas hésité à se prononcer en faveur de ce dernier système (...) Dans quelques parties du projet on a donné toute latitude au système de protection (...) on voit qu'on a voulu protéger une coterie de producteurs de cotonnerie et de ferraille (...)

3) Brochure publiée par Christian Beyel, représentant de la grande industrie zurichoise cotonnière; elle déplore le manque de protection accordée aux produits industriels:

"Statt also auch nur innert den Schranken des Gegebenen den einheimischen Gewerben Schutz zu verschaffen und wenigstens im Allgemeinen eine gleichmässige Vertheilung der Steuern, auf solche Gegenstände, die den unsrigen Konkurrenz machen, vorzunehmen, (...) hat sich der Fiskus als Selbstzweck hingestellt. (...) Das grösste Missverhältnis bestrebt aber darin, dass den Fabrikaten (...) durchschnittlich nur drei Prozent Schutz zu Theil wird (...)

4) Brochure publiée par un négociant de produits en fer; elle estime que le projet ne tient pas compte des exigences protectionnistes de l'industrie du fer:

"La commission a bien compris, et elle a entendu que la régénération politique de la Suisse n'a pas eu pour but d'arriver à un système de douanes contraire aux intérêts positifs du plus grand nombre; aussi les prétentions de Mess. les protectionnistes ont elles été généralement repoussées. Loin de se décourager d'une première défaite, ces Messieurs ont écrit brochures sur brochures..."

Qui croire ?